

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-UBALDE
MRC DE PORTNEUF**

Séance régulière du conseil de la susdite municipalité tenue à l'heure et au lieu ordinaires, lundi le 11 février 2013 à 19h00, à laquelle étaient présents ;

Monsieur Guy Germain, maire suppléant

Mesdames, Messieurs, Louise Magnan, Ghislain Matte, Josée Martin, Gaétan Desmarchais et Annie Breau, tous membres du conseil et formant quorum.

M. Serge Deraspe, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

Il est constaté que les avis aux fins de la tenue de la présente session, ont été donnés à tous et à chacun des membres du conseil.

RÉSOLUTION NO. 2013-02-28

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Gaétan Desmarchais
Et résolu à l'unanimité :

QUE l'ordre du jour soit adopté en maintenant le varia ouvert pour les sujets nouveaux.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO. 2013-02-29

ADOPTION DES MINUTES

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu dans les délais prévus copie des minutes des sessions du 14 et 28 janvier 2013, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture ;

Il est proposé par M. Gaétan Desmarchais
et résolu à l'unanimité :

Que les procès-verbaux des sessions du 14 et 28 janvier 2013 soient adoptés tels que rédigés.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO. 2013-02-30

ADOPTION DES COMPTES AU 10 FÉVRIER 2013

Il est proposé par M. Ghislain Matte
Et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal de St-Ubalde approuve la liste des comptes présentée par le directeur général en date du 10 février 2013 comprenant les :

Comptes payés (chèques no.2866 à 2890 inclus.) au montant de 138,785.96
\$

Les comptes à payer au 10 février 2013 au montant de 137,942.99 \$
(Chèques no. 2891 à 2942 incl.)

Liste des prélèvements automatiques pour les services d'utilité publique
au nombre de 11 (no. 2432 à 2442 incl.) au montant de 7,464.81 \$

TOTAL.....284,193.76 \$

ADOPTÉE

Rapport mensuel de suivi budgétaire au 8 février 2013

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu avec leur avis de convocation copie du rapport mensuel de suivi budgétaire au 8 février 2013 et le directeur général le commente.

Directeur de la sécurité publique : rapport d'activités

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu avec leur avis de convocation, le rapport d'activités du service de protection incendie pour le mois de janvier 2013.

Directeur des loisirs : rapport d'activités

Rapport au conseil du 11 février 2013

- Réalisation du tournoi novice junior, bon commentaire de fonctionnement.
- Préparation des demandes de commandite pour le projet de jeux d'eau.
- Préparation des facturations des affiches publicitaires de l'aréna.
- Projet du parc naturel, plusieurs rencontres de préparation.
- Politique familiale, poursuite des rencontres de préparation.
- Comité des loisirs de l'ouest de Portneuf, rencontre sur le projet vélo sur route.
- St-Ubalde en fête, préparation de la programmation.
- Réparation sur le mélangeur d'eau du système de chauffage des chambres de joueurs.

À venir :

- Tenu du tournoi APBM du 12 au 24 février 2013
Ouverture officielle du tournoi.
- Rencontre de la commission des loisirs pour la préparation de l'été.
- Voir pour une étude du système de son de l'aréna, côté patinoire.
- Finaliser la programmation du St-Ubalde en fête.
- Poursuite du projet de jeux d'eau si la réponse de commandite est concluante.
- Projet de module de Skate parc installé en été dans l'aréna.
- Réflexion sur le camp de jour, vérifier le personnel disponible et la programmation prévue, etc.
- Préparation du guide des loisirs de l'ouest de Portneuf.
- Préparation pour la mise en place de la vélo-route de l'ouest de Portneuf.
(Signalisation, etc.)

Directeur des travaux publics : rapport d'activités

- Déneigement.
- Inventaire.
- Déneigement du toit de l'OMH.
- Analyse biannuelle de la station d'épuration
- Réparations sur le six roues.
- Vidange d'huile sur le tracteur.
- Prendre livraison du pick-up Ford Ranger 2011 à Trois-Rivières.
- Réfection du rack du Ford 1998 pour ajustement sur le Chevrolet 2003

- Installation d'un « Back-Rack » pour le Ranger.
- Inspection du garage et de l'entrepôt de la voirie par un spécialiste.
- Tournée des routes et installation des drapeaux à certains endroits.
- Lavage des stations des pompes d'égout.
- Fait réparer le compresseur à air du garage.
- Changer les robinets d'un évier et changer les valves d'isolement de celui-ci.
- Inspection et nettoyage du système de ventilation de l'OMH.
- Nettoyage du système de ventilation de l'HDV.
- Recherche de problème à la station SP4, toujours en recherche.
- Chauffage au CLSC, changer un circulateur.
- Immatriculation camion autopompe et pick-up.
- Entretien près de l'aréna pour enlever de la glace accumulée par la réfrigération.
- Installation des lumières clignotantes et lumières de travail sur le Ford Ranger.
- Préparation des dossiers de signalisation pour la Véloroute.
- Entretien de certains fossés obstrués par la neige avec une excavatrice.

À venir

- Installation lumière clignotante de sécurité sur le Chevrolet.
- Installation de tablettes dans les remorques.
- Calibration de la SP4.

Consommation d'eau potable : conscientisation collective :

Le directeur des travaux publics informe les membres du conseil et les personnes présentes à l'assemblée qu'il y a eu une forte consommation d'eau potable au cours de l'été 2012 et qu'il y aurait lieu que la municipalité procède à une campagne de sensibilisation auprès des usagers du réseau d'aqueduc au début de la prochaine saison estivale.

Le conseil et la direction générale donneront suite à cette suggestion par des articles dans le journal Le St-U et sur le site internet de la municipalité.

PÉRIODE QUESTIONS ;

Début : 19h39

Fin : 19h45

RÉSOLUTION NO. 2013-02-31

REPRÉSENTANT SUR LE COMITÉ DE LOISIRS SECTEUR OUEST DE PORTNEUF

Il est proposé par M. Ghislain Matte
Et résolu unanimement :

De nommer M. Robert Déry, représentant de la municipalité de Saint-Ubalde sur le comité des loisirs du secteur Ouest de Portneuf et de nommer Mme Josée Martin à titre de membre substitut.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO. 2013-02-32

DÉROGATION MINEURE LOT A-80 / 5214 CHEMIN DU LAC PERREAULT

ATTENDU QUE le conseil est saisi d'une demande visant à permettre l'agrandissement d'un chalet qui excéderait le pourcentage réglementaire d'occupation au sol de tous les bâtiments érigés sur le terrain faisant l'objet de la présente demande de dérogation ;

ATTENDU QUE l'agrandissement projeté porterait la superficie d'occupation au sol de tous les bâtiments à 6 % alors que le pourcentage autorisé est de 5 % pour la zone Rv-2 où est situé le bâtiment selon les dispositions prévues à l'article 6.1.3 de la grille des spécifications du règlement de zonage numéro 217 ;

ATTENDU QUE la présente demande n'a fait l'objet d'aucune objection ou observation écrite suite à la parution de l'avis public daté du 15 janvier 2013 annonçant la tenue de la présente assemblée de consultation ;

ATTENDU QUE le refus de la présente dérogation causerait un préjudice au propriétaire du lot faisant l'objet de la présente demande ;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme pour l'acceptation de cette dérogation ;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par M. Ghislain Matte
Et résolu unanimement :

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Ubalde accepte et confère un caractère légal à l'agrandissement d'une superficie de 4.64 m.car. d'un chalet situé sur le lot A-80 rang D Canton Montauban portant l'adresse civique no. 5214 Chemin du Lac Perreault et de lui permettre d'excéder d'un (1) pour cent la superficie d'occupation au sol.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO. 2013-02-33

DÉROGATION MINEURE LOTS 241-9 & 241-10 / 134 RUE SAINT-JACQUES

ATTENDU QUE le conseil est saisi d'une demande visant à ce que plusieurs bâtiments complémentaires attenants à une résidence empiètent dans les marges de recul avant et arrière des lots 241-9 et 241-10 situés à l'adresse civique 134 rue Saint-Jacques St-Ubalde ;

ATTENDU QUE la dérogation vise à permettre d'une part, que les bâtiments ci-après identifiés empiètent dans la marge de recul avant comme suit : garage 1.05 mètre ; abri d'auto attendant au garage 1.17 mètre et un autre abri d'auto 1.27 mètre et d'autre part, que l'abri d'auto attendant au bâtiment principal empiète de 1.28 mètre dans la marge de recul arrière, le tout assujetti aux articles 6.2.21 et 6.2.4 de la grille des spécifications du règlement de zonage numéro 107 ;

ATTENDU QUE la présente demande n'a fait l'objet d'aucune objection ou observation écrite suite à la parution de l'avis public daté du 15 janvier 2013 annonçant la tenue de la présente assemblée de consultation ;

ATTENDU QUE le refus de la présente dérogation causerait un préjudice au propriétaire des lots faisant l'objet de la présente demande ;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme pour l'acceptation de cette dérogation ;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Mme Louise Magnan
Et résolu unanimement :

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Ubalde accepte et confère un caractère légal à la dérogation mentionnée dans le préambule de la présente résolution concernant les lots 241-9 et 241-10 situés au 134 rue Saint-Jacques St-Ubalde.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO. 2012-02-34

SOUSSIONS POUR VÉGÉTAUX

CONSIDÉRANT que la municipalité de St-Ubalde a procédé à une demande de soumission pour l'achat de végétaux auprès des pépinières suivantes : Pépinière Pont-Rouge Inc. et Québec Multiplants ;

CONSIDÉRANT qu'une seule soumission a été reçue soit celle de Québec Multiplants avec les prix unitaires suivants ; Hémérocalle Stella d'Oro 1 litre 2.60 \$; Iris Versicolore 1 gallon 4.60 \$; Lobellie Cardinale 1 litre 3.20 \$; Rosa Rugosa 1 gallon 6.30 \$; Salix purpurea nana 1 gallon 4.70 \$;

CONSIDÉRANT qu'il est prévu au poste budgétaire 02 46000 529 les crédits nécessaires pour l'achat de végétaux visant à renaturaliser les rives des lacs en collaboration avec les associations des propriétaires riverains ;

Il est proposé par M. Ghislain Matte
Et résolu unanimement :

QUE la municipalité de St-Ubalde adjuge à Québec Multiplants. le contrat de fourniture et de livraison de 250 hémérocalle 1 litre, 200 Iris versicolore 1 gallon, 300 Lobellie cardinale 1 litre de 150 Rosa Rugosa 1 gallon et 200 Salix purpurea nana (saule nain) pour un coût de 4,565 \$ transport inclus taxes en sus.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO. 2013-02-35

LISTE DES IMMEUBLES À ÊTRE VENDU POUR LE NON-PAIEMENT DE TAXES

Il est proposé par Mme Louise Magnan
et résolu unanimement :

Que le conseil municipal mandate le directeur général et secrétaire-trésorier , Serge Deraspe, conformément aux articles 1022 et suivants du Code municipal, à transmettre à la MRC de Portneuf la liste des immeubles à être vendus pour non-paiement des taxes municipales et/ou scolaires.

De plus, le conseil autorise cette personne ainsi que le maire en vertu de l'article 1038 du Code municipal, à enchérir et acquérir l'un ou des immeubles visés par cette liste, le cas échéant.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO. 2013-02-36

REPORT DU LANCEMENT DE LA POLITIQUE FAMILIALE DE ST-UBALDE

Il est proposé par Mme Louise Magnan
Et résolu unanimement :

Que la municipalité de Saint-Ubalde demande de reporter en début de juin 2013 le lancement de sa politique familiale.

ADOPTÉE

DÉPÔT DU BORDEREAU DE LA CORRESPONDANCE

Les membres du conseil prennent connaissance du bordereau de la correspondance du mois de janvier 2013.

PÉRIODE QUESTIONS :

Aucune

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, certifie qu'il y a des crédits pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut énumérées sont projetées par le conseil municipal.

EN FOI DE QUOI, je signe ce certificat ce 11e jour de février 2013.

Serge Deraspe
Directeur général et secrétaire-trésorier

RÉSOLUTION NO. 2013-02-37

FIN DE LA SESSION

Il est proposé par Mme Josée Martin
Et résolu à l'unanimité :

De lever la présente séance.

ADOPTÉE

Serge Deraspe
Directeur général & secrétaire-trésorier

Guy Germain
Maire suppléant